



Syndicat des Propriétaires Fonciers du Marais Poitevin (déclaré le 16 octobre 1981)



Dominique PERRAULT
Président du Syndicat
des Propriétaires Fonciers
du Marais Poitevin

Le mot du Président

Déjà plus de 35 ans que votre syndicat est en place. Il vous informe, vous guide et défend vos intérêts...

Il s'étend sur 3 départements (79, 85, 17). Sa cible d'influence prioritaire est le Marais mouillé.

Même si le nombre d'adhérents a bien progressé ces dix dernières années, vous êtes près de 350, il nous faut continuer à nous développer.

Nos missions sont nombreuses et nous devons faire preuve en permanence d'énergie et de persévérance.

Je demande à chacun d'entre vous d'être notre ambassadeur auprès de vos familles, vos amis, vos voisins ... Incitez-les à nous rejoindre, vous êtes les mieux placés, les mieux armés, pour parler de votre Syndicat

Vous connaissez toutes nos actions, en particulier celle dont vous pouvez bénéficier depuis près de 10 ans : la plantation de peupliers en alignement subventionnée par votre syndicat (20 000 peupliers plantés soit environ 140 km) ...

sans oublier notre dernière fierté : la baisse des frais d'enregistrement des parcelles achetées ...

Tous ensemble, plus nombreux, avec le conseil d'administration, et nos partenaires, venez participer et soutenir nos actions afin que nous soyons encore plus forts pour écrire une nouvelle page d'histoire de notre Marais....

La population croissante des ragondins, un fléau pour le marais

Le Ragondin a été introduit en Europe au début du 19e siècle pour sa fourrure.

Échappé d'élevages ou lâché volontairement, il a rapidement colonisé la majorité de la France. Dans les années 1980, il a envahi le Marais poitevin et la lutte contre sa prolifération est devenue une priorité.

Classé comme nuisible, sa multiplication galopante (2 ou 3 portées par an de 5 à 7 petits) est une menace pour la biodiversité, le milieu agricole, et l'homme avec la transmission de maladies parfois graves telle que la leptospirose.

Le problème est que la loi NOTRe (Organisation Territoriale de la République), en charge de la nouvelle organisation territoriale, a en 2015 désengagé financièrement les Conseils Départementaux, sans transfert des compétences. Si les élus et les collectivités ne prennent pas la mesure du danger, et ne mettent en place un plan de financement des campagnes d'éradication, plusieurs millions de ragondins pourraient coloniser le marais dans un avenir proche! .

Actuellement on évalue à plus de 600.000 € le montant nécessaire pour remédier aux dégâts occasionnés aux berges, aux ouvrages hydrauliques, aux cultures (on estime qu'un ragondin consomme, hors produits souillés, 30 € de culture par an). Il a également un impact sanitaire sur les bovins.

Bilan 2016 de la lutte collective sur le Marais Poitevin

En partenariat avec l'AIPEMP (Association pour l'Insertion par la Protection Environnementale du Marais Poitevin) qui assure la gestion administrative des piégeurs professionnels, la FDGDON 79 (Fédération Départementale des Groupements de Défense des Organismes Nuisibles) coordonne l'ensemble des moyens de lutte sur 20 communes du marais deux-sévrien.

En 2016, 2 campagnes de piégeages ont été organisées (une au printemps et une à l'automne) avec l'aide de 72 bénévoles et la mise à disposition de 617 cages.

Des battues ont été également organisées en collaboration avec les ACCA. Pour ces battues, le Syndicat des Marais Mouillés a subventionné l'achat de munitions à grenaille d'acier.

Résultats 2016 pour les communes du marais:

Piégeages professionnels AIPEMP	2 363 ragondins
Piégeages bénévoles	1 389
Battues	131

Votre Syndicat s'associe à cette lutte en apportant sa contribution de 1 € par capture sur les communes du marais mouillé.



PEUPLIERS : une date à retenir !

Le **mercredi 6 septembre prochain à 14 h** nous organiserons à la **Garette salle du Châtelet** une réunion d'information ayant pour thème « Le peuplier dans le marais ». Cette réunion sera animée par des professionnels de la filière bois avec la participation de Mrs :

- Alain ROUSSET du CRPF
- Michel DELAGE des Ets ARCHIMBAUD
- Antoine HOCHEREAU des Ets JOUBERT

Les sujets suivants sont prévus au programme :

- Taille de formation et élagage avec démonstration in situ
- La filière peuplier
 - * la qualité des bois
 - * la pénurie annoncée (baisse de la production)
 - * les contrats de plantation
 - * L'aide à la plantation

Cette réunion vous est destinée : Venez nombreux !

Taille de formation et élagage

Pour cette opération indispensable au bon développement et à la qualité de vos arbres votre syndicat peut vous apporter **une aide de 1 € par arbre**.

Cette aide vous sera accordée pour des arbres plantés avec l'aide du syndicat sur présentation de la facture du professionnel que vous aurez fait intervenir.

Vous êtes intéressés ? Alors n'hésitez pas à contacter Michel Martin au 06.08.15.44.85 ou martinduroc@orange.fr

Nouveau dispositif de plantation « Valter Peuplier »

La ste filiale du Groupe Joubert et de la Caisse des dépôts et Consignations, qui vous a été présentée lors de la dernière AG, sera en mesure de proposer en juin les premières « **parcelles vitrines** » plantées selon ce dispositif. 4 à 5 propriétaires, pour environ 2 ha, ont bien voulu se porter volontaires pour cette première étape. Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter votre Syndicat.

Votre Syndicat vous assiste :

La « **bourse aux marais** » pour faciliter la recherche d'acquéreurs ou vendeurs : Contactez Jean-Pierre Pétorin au 05.49.24.38.44 ou bjp.petorin@wanadoo.fr.

Une information par voie de presse va permettre de faire connaître au plus grand nombre cette action désormais favorisée par la baisse des frais de mutation pour les petites parcelles depuis fin 2016.

Parlez en à votre notaire !

L'aide à la vente des peupliers : Michel Martin au 06.08.15.44.85 ou martinduroc@orange.fr

Conseils dans le domaine du droit rural : René Faure au 06.82.42.28.59 ou rene.faure74@orange.fr

La chalarose progresse inexorablement !

Particulièrement répandue dans les zones humides la chalarose s'étend et touche désormais les frênes têtards du Marais Poitevin. Des cas viennent d'être détectés au Vanneau.

Comment l'identifier :

- d'abord flétrissement du feuillage
- mortalité des rameaux
- dessèchement de l'écorce devenant orangé

Conséquences

- les feuilles contaminées par ce champignon tombent au sol et propagent la maladie au collet de l'arbre en le ceinturant. Les nécroses sont alors visibles à sa base, son dépérissement intervient petit à petit.

Quelle en sera à terme l'ampleur sur notre territoire ? il est pour l'heure impossible de répondre à cette question.

Le Parc régional se mobilise :

- en lançant une vaste campagne d'information auprès des Maires des différentes communes.

- en testant l'implantation d'espèces alternatives résistantes telles que le Chêne pédonculé, le peuplier noir, l'orme champêtre, le saule blanc, l'érable champêtre, et le charme commun.

Dotées d'un pouvoir calorifique proche du frêne, ces espèces respectent les critères de la trame paysagère emblématique du marais, à savoir : la retenue des berges, et la taille en têtard.

Les scientifiques sont formels, actuellement n'abattez surtout pas les sujets malades. Si vous constatez de nouveaux cas, contactez le Parc : Jordane Ancelin, paysagiste au 05 49 35 15 14, ou par mail : j.ancelin@parc-marais-poitevin.fr

Votre syndicat reste naturellement attentif au problème de la chalarose et continuera de vous tenir informés.

BULLETIN D'ADHÉSION

COTISATION ANNUELLE : moins de 3 ha : 10 € / au dessus de 3 ha : 25 €

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : E-mail :

Syndicat des Propriétaires Fonciers du Marais poitevin
Secrétariat : BP 52 - 79002 NIORT Cedex - tél.07 83 14 58 53 - syfpmp@gmail.com

